

Point 3.5

✓ Pour information

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEL AGENDA URBAIN

Résumé et recommandations

Le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, créé lors du Conseil mondial de CGLU de novembre 2020, a pour mission d'examiner les défis et les opportunités associés à la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain, pierre angulaire de l'agenda de développement et de la construction de villes et de territoires plus autonomes, inclusifs et résilients.

Dans le cadre de ce premier mandat, le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain (le « Conseil politique ») a également instauré un alignement plus étroit avec l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, le mécanisme mis en place pour assurer le suivi et l'examen du document final de Quito.

Ce document, qui expose les résultats des discussions du Conseil politique, alimentera également le contenu du Pacte pour l'avenir, qui définit la nouvelle stratégie de l'Organisation mondiale à partir de 2022.

L'Assemblée générale est invitée à :

1. **Prendre note** du rapport du Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain.

Contexte

1. Le Nouvel agenda urbain est une composante essentielle du programme de développement. Le développement de territoires autonomes, inclusifs et résilients, ouverts et comptables de leur action auprès des citoyens, est crucial pour la réalisation de l'Agenda 2030 et de l'ensemble des objectifs mondiaux.
2. La capacité à tenir les engagements et l'évolution des politiques urbaines, à l'échelle nationale et internationale, sont essentielles aussi bien pour le rôle des gouvernements locaux en matière de développement, que pour la place accordée au mouvement municipal international dans les politiques de développement.
3. Créé en 2020, le nouveau Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain a commencé ses travaux en janvier 2021 afin de contribuer à l'importante réunion de Quito+5+1, qui s'est tenue en avril 2022 au siège des Nations unies.



4. Le Conseil politique sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain est coprésidé par **Carlos Martínez**, maire de Soria et représentant de la présidence de CGLU sur le Nouvel agenda urbain, par **Ilsur Metshin**, maire de Kazan, président de CGLU-Eurasie et président du Comité consultatif des autorités locales auprès des Nations unies (UNACLA), et par l'Association sud-africaine des gouvernements locaux (SALGA). Le Conseil politique compte également neuf conseillers politiques.

Travail de terrain dans la phase initiale de lancement

5. Dans le cadre de ses premiers travaux, la présidence – dirigée par Ilsur Metshin, maire de Kazan et président de l'UNACLA, par Carlos Martínez, maire de Soria et représentant de la présidence de CGLU sur le Nouvel agenda urbain, et par Thembisile Nkadimeng, coprésident de CGLU – a mis l'accent sur l'importance de renforcer le lien entre le Nouvel agenda urbain et les autres programmes universels de développement, et d'approfondir les travaux menés avec ONU-Habitat et le G20 sur les perspectives territoriales et les politiques urbaines infranationales.
6. Lors de ses premières délibérations, en février et mai 2021, le Conseil a recensé cinq enjeux-clés pour les travaux du Conseil au cours du dernier semestre de 2021 et du premier semestre de 2022 :
 - a) assurer un lien direct avec l'Assemblée mondiale des gouvernements locaux et régionaux, qui constitue un mécanisme formel de suivi et d'examen à l'approche de Quito+5.
 - b) assurer l'articulation entre le Conseil politique et l'UNACLA dans le cadre du partage des contributions au suivi et à l'examen du Nouvel agenda urbain.
 - c) mettre en avant le lien entre la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain et la localisation des objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de l'ODD 11 sur les villes durables.
 - d) veiller à ce que les données pertinentes fournies pour et par les gouvernements locaux et régionaux soient prises en compte dans le suivi et l'avancement de la mise en œuvre de l'agenda.
 - e) porter le point de vue des territoires et plaider pour une gouvernance à plusieurs niveaux ainsi que pour l'inclusion des gouvernements locaux et régionaux dans tous les processus liés à l'agenda.
7. Ces délibérations ont conduit à l'adoption d'une feuille de route technique vers Quito+5, identifiant les différentes étapes du discours qui sera tenu par le Conseil politique à l'Assemblée mondiale et à la réunion de haut niveau des Nations unies, avec le soutien de l'UNACLA.

Recommandations concrètes en vue de la réunion de haut niveau des Nations unies sur la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain (Quito+5)

8. Pendant la seconde moitié de 2021 et la première moitié de 2022, la présidence du Conseil s'est employée à affiner ses recommandations en vue de la réunion de haut niveau des Nations unies, sur la base des contributions des conseillers et des sherpas.
9. Les résultats des délibérations mettent l'accent sur différents aspects des perspectives des gouvernements locaux et régionaux à propos de la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain :

- a) Le Nouvel agenda urbain et la pandémie : les gouvernements locaux et régionaux, soutenus par leurs réseaux et associations à travers le monde, se sont souvent retrouvés en première ligne et ont dû travailler d'arrache-pied pour prendre soin de leurs communautés et protéger les droits et la santé des citoyens grâce aux dispositifs locaux de fourniture de services publics, mais aussi pour renforcer les mesures de santé publique et garantir les moyens de subsistance des travailleurs. Cette question a été abordée dans le cadre de l'examen du Nouvel agenda urbain.
 - b) Les soins au cœur de la fourniture des services locaux : le Nouvel agenda urbain doit s'inscrire dans la continuité de la démarche de soins mise en œuvre par les gouvernements locaux et régionaux ces dernières années. La dimension du *care* (que l'on peut traduire par « soin » ou « sollicitude ») doit être intégrée dans toutes les décisions politiques, à commencer par la protection de la santé des citoyens et l'accès à des territoires sains.
 - c) Le Nouvel agenda urbain et les droits : les droits à un logement sûr et abordable, à la santé, aux services de base, à un environnement propre et à une éducation publique de qualité sont aussi nécessaires aujourd'hui qu'ils l'étaient lors de l'adoption du Nouvel agenda urbain. L'accès au logement reste un défi, les inégalités se sont accrues et l'urbanisation ne permet pas de garantir pas l'égalité des chances pour tous. Bien au contraire, elle entrave souvent l'accès aux services.
 - d) Le Nouvel agenda urbain et la nécessaire accélération de la localisation : le Conseil politique a insisté sur le fait que le Nouvel agenda urbain est un accélérateur de la mise en œuvre des ODD, et que si l'Agenda 2030 reste un cadre adapté à la transformation des systèmes en place, cette transformation ne saurait se faire sans la localisation, c'est-à-dire sans une mise en œuvre effective qui parte des territoires. Le Conseil a également mis en avant l'importance du suivi local que constituent les examens locaux et infranationaux volontaires (EVL et EVS) de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces mécanismes témoignent de la volonté politique de contribuer concrètement aux changements systémiques qui sont nécessaires pour ne laisser personne, ni aucun lieu, de côté, et pour garantir une transformation ascendante, et ils sont une source d'inspiration pour les processus de suivi et d'examen du Nouvel agenda urbain.
 - e) Le Nouvel agenda urbain, la mise en œuvre effective et le multilatéralisme : le Conseil politique a réaffirmé le besoin de développer un système dans lequel les gouvernements locaux et régionaux puissent prendre toute leur place, avec un siège permanent dans les instances de décision représentant leurs communautés, tout en insistant sur la nécessité d'une communauté internationale forte et d'un système des Nations Unies renouvelé, plus en phase avec le contexte actuel, qui intègre les gouvernements locaux et régionaux dans toutes les étapes des processus de décision de façon à garantir une représentation plus directe des communautés locales, et qui tienne compte de la valeur et du potentiel diplomatique des villes dans la construction d'un nouveau système multilatéral. Les conseillers ont recommandé aux gouvernements nationaux participant au Nouvel agenda urbain de soutenir l'engagement du collectif, qui joue un rôle essentiel pour la réalisation des objectifs de développement durable et la concrétisation de la vision de l'Agenda commun du SGNU.
10. En novembre 2021, le Conseil politique a organisé une session spéciale sur le Nouvel agenda urbain en marge du Congrès de Metropolis. Cette session a été l'occasion de faire le point sur les réalisations du collectif au cours des cinq premières années d'Habitat III, de revenir sur les recommandations faites par le collectif concernant la mise en œuvre du Nouvel agenda urbain en 2021, et enfin de réfléchir aux recommandations de l'initiative CGLU-LSE-Metropolis sur la gouvernance de l'urgence.

Les résultats de la session ont alimenté les travaux du collectif lors de la réunion de haut niveau qui s'est tenue à New York en 2022.

11. Dans le cadre du Bureau exécutif de CGLU organisé à Séville en juin 2022, le Conseil politique a souligné l'importance de discuter du Nouvel agenda urbain dans une perspective ascendante et de manière coordonnée avec les autres programmes mondiaux. Les gouvernements locaux doivent reconstruire mieux et différemment, en traduisant les engagements communs en actions concrètes. À cet égard, le Nouvel agenda urbain est un levier essentiel pour accélérer les agendas et assurer la coordination des politiques entre tous les acteurs. Le Conseil politique a également rappelé qu'il était vital de rétablir la confiance entre les institutions et les citoyens pour instaurer un dialogue constructif permettant d'avancer vers un développement urbain durable.

Le Pacte pour l'avenir de CGLU

12. Le Conseil politique continuera à jouer un rôle déterminant en contribuant notamment à l'axe « Gouvernement » du Pacte pour l'avenir et en l'articulant à de nombreux aspects de l'axe « Personnes et planète ».
13. En septembre 2022, le Conseil politique de CGLU a rencontré les mairies des villes membres de CGLU pour mieux connaître le point de vue des gouvernements locaux et régionaux avant de finaliser les documents d'orientation en prévision de Daejeon. Le Conseil politique sur le Nouvel agenda urbain a rencontré les mairies chargées des volets « Confiance et gouvernement » et « Climat et culture », afin de leur donner des retours sur leurs documents d'orientation et de réfléchir ensemble aux questions de la coopération décentralisée et du financement durable de leur institution en préparation du Congrès mondial de CGLU. Le Conseil politique a souligné que le succès du Nouvel agenda urbain dépendait de la capacité à faire en sorte qu'aucun citoyen ni aucun lieu ne soient laissés de côté, rappelant le rôle essentiel de l'écoute de la société civile et de la promotion du *care* comme valeur politique centrale. Les conseillers ont également insisté sur la nécessité de faire en sorte que le Nouvel agenda urbain prenne en compte la perspective du Sud.
14. Dans le prolongement des travaux effectués au cours des deux premières années de son mandat, le Conseil politique placera la confiance mutuelle au cœur du programme visant à garantir une mise en œuvre effective du Nouvel agenda urbain. Le rétablissement de la confiance entre les citoyens, les institutions et les communautés, à tous les niveaux, sera une condition préalable essentielle à la réalisation du Nouvel agenda urbain.
15. Le Conseil politique continuera de promouvoir la co-création et la mise en place d'une politique et d'une prise de décision véritablement inclusives, condition préalable à une gouvernance globale permettant d'assurer une mise en œuvre effective du Nouvel agenda urbain. Le Conseil pourra également se concentrer sur la manière de déployer de nouveaux mécanismes de gouvernance à plusieurs niveaux, tout en renforçant la protection des communs mondiaux.
16. Le Conseil politique est à même de jouer un rôle important en faveur de la revitalisation du système multilatéral et du développement d'un système interurbain de métropoles et de petites, moyennes et grandes villes, notamment en renforçant le continuum urbain-rural, afin de faire en sorte que les générations futures bénéficient d'un modèle de développement entièrement articulé autour de la démocratie locale.